

Madame,
Monsieur,

Conformément à l'article 86 de la Nouvelle Loi Communale, devenu L1122-12 du Code de la Démocratie Locale, nous avons l'honneur de vous convoquer à la réunion du Conseil communal qui aura lieu **le mercredi 29 mai 2019 à 19 H 30'**, à la salle de l'école de Couthuin-Centre, rue d'Envoz à 4218 Couthuin.

ORDRE DU JOUR :

En séance publique :

1. Compte communal pour l'exercice 2018.
2. Bilan au 31 décembre 2018.
3. Compte de résultats au 31 décembre 2018.
4. Compte du C.P.A.S. pour l'exercice 2018.
5. Bilan du C.P.A.S. pour l'exercice 2018.
6. Compte de résultats du C.P.A.S. au 31 décembre 2018.
7. Règlement complémentaire de circulation routière – Interdiction de circulation des véhicules dont la masse en charge dépasse les 7,5 T dans certaines rues de la commune.

A huis clos :

8. Nomination de Madame SEPULCHRE Véronique en qualité de Maître de philosophie et de citoyenneté (6P/Semaine).
9. Nomination de Madame VANESSE Elisabeth en qualité de Maître de philosophie et de citoyenneté (6P/Semaine) .
10. Désignation du représentant de la commune au Comité d'avis du Bureau Economique de la Province de Namur.
11. Désignation des cinq représentants de la Commune aux assemblées générales du BEP-Environnement.
12. Désignation des cinq représentants de la Commune aux assemblées générales de la SPI.
13. Désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la Maison du Tourisme « Terres de Meuse ».
14. Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'administration de la Société de Logement « Meuse-Condroz-Logement ».
15. Désignation du représentant de la commune à l'assemblée générale de l'ASBL « GIG ».
16. Remplacement de Madame Mariève GERARD à l'assemblée générale de l'ALEM.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

La Directrice générale,




C. BOLLY

Par le Collège,



Le Bourgmestre,



E. HAUTPHENNE

En annexe : un exemplaire du compte et ses annexes.